

## **Compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2017**

Le lundi 10 juillet deux mille dix sept, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel sous la présidence de Monsieur Bertrand ASTRIC, Maire.

Absents excusés et représentés : Mme Virginie AUFFRET, absente excusée, procuration à Mme Françoise BERNARD; Mme Florence MONNIN, absente excusée, procuration à Hervé REYSSIE; Mme Christine LAGARDE, absente excusée, procuration à Bernard BONNOT.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la réunion du 6 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. Bernard BONNOT a été élu secrétaire de séance.

### **Projet Cure : présentation du projet par le cabinet Archicréo.**

Après l'abandon du projet initial en raison de l'avis négatif de l'Architecte des Bâtiments de France, le cabinet Archicréo propose un nouveau projet se déclinant en deux variantes au choix du conseil municipal :

Variante 1 : projet de 3 logements dont deux dans l'ancienne cure (1 T3 accessible personne à mobilité réduite 76 m<sup>2</sup> + 1 T4 de 132 m<sup>2</sup>) et un T1 à la place du garage-colombier. Pour les espaces communs, il est prévu la transformation de l'ancien du four à pain en local poubelles et vélos. Cette variante est estimée à 653290 € HT.

Variante 2 : suppression de l'extension T1, ce qui donne une possibilité de créer une cave pour le T3 et le T4 avec un grand local à vélos. En outre, il n'est pas nécessaire de toucher au four à pain laissé en l'état. Cette variante permet d'économiser 90000 €HT environ.

Chaque conseiller est invité à donner son avis.

Monsieur Rémy LUCAS émet un avis réservé : un logement de plus à Boussières n'apporte rien. Selon lui, le projet initial trouvait sans sens dans la réhabilitation globale de la mairie. Monsieur Rémy MICHON quant à lui opte pour la variante 1.

Il est indispensable de prendre soin rapidement de ce bâtiment et d'agir ; il ressort du débat que les annexes aux logements sont nécessaires et dans ces conditions le choix pour la variante 2 est retenu.

### **Vente de la tonne à lisier.**

Il est décidé de céder à un particulier pour un montant de 1500 € la tonne à lisier inutilisée qui servait à la vidange de l'ancienne station d'épuration.

### **Remboursement des gobelets ecocup "Boussières".**

Le conseil municipal décide, par 2 abstentions et 12 voix pour, la mise à disposition gratuite et sans contrepartie financière des gobelets ecocup "Boussières" aux associations qui en feront la demande.

Il est à noter que ces gobelets ont reçus un accueil très favorable de la population lors de leur première utilisation, pour la fête de la musique.

### **SPA : convention pour le fonctionnement et la gestion d'une fourrière.**

Le conseil municipal se prononce pour le renouvellement de la convention avec la SPA.

### **Bail ACCA.**

Il est décidé de la reconduction du bail avec l'ACCA.

### **Convention partenariale entre l'UGAP et la CAGB.**

Le Maire informe le conseil qu'une convention partenariale entre l'Union des Groupement d'Achats Publics (UGAP) a été signée.

Cette convention permet aux communes membres de l'Agglomération de bénéficier de tarifs préférentiels.

### **Questions diverses.**

- Communauté Urbaine : la loi NOTRe a prévu la possibilité pour les anciennes capitales régionales de passer du statut de communauté d'agglomération à celui de communauté urbaine, même si celles-ci ne dépassent pas le seuil démographique prévu de 250000 habitants. Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président du Grand Besançon est favorable à ce mouvement, notamment pour des raisons d'équilibre et de représentation des territoires (même statut que Dijon, poids dans les négociations avec les services de l'Etat...).

Le Maire expose au conseil quelques interrogations concernant le passage à la communauté urbaine :

- transparence démocratique : les conseils municipaux des différentes communes et populations sont-ils suffisamment informés sur les conséquences de ces transferts ?
- gouvernance de la communauté urbaine : en l'état, il n'est pas possible de connaître exactement son mode de gouvernance : commissions rattachées aux différents services ou gouvernance financière ?
- transfert des compétences : le tissu local correspond plutôt à une communauté urbaine "rurale" qu'à un véritable tissu urbain aggloméré. Techniquement, l'exercice des compétences sur le terrain se révélera compliqué.
- fiscalité : la communauté urbaine a une fiscalité propre. Elle absorbera la quasi-totalité des recettes fiscales au détriment des communes vidées de leur substance.

Le conseil municipal, après discussion, n'est pas favorable à la communauté urbaine telle qu'elle est présentée, déplore l'apathie des conseils municipaux et des populations du Grand Besançon tout en reconnaissant à ces derniers la difficulté d'appréhender par sa complexité un mouvement d'une telle ampleur.

- Grand Loup : Françoise BERNARD, Adjointe, explique au conseil la difficulté croissante à obtenir des informations et articles à publier dans cette parution semestrielle, pour diverses raisons. La question est posée de la pérennité de cette publication sous ce format. Peut-être

doit-on s'interroger sur d'autres formes possibles de communication avec la population ?

- bilan de la fête de la musique du 23 juin : les élus se félicitent de la réussite de cette première fête conviviale qui a attiré un public nombreux, toutes générations confondues et parfaitement rempli son rôle de lien social. Devant ce succès, un échange s'engage sur la possibilité d'organiser à nouveau cette fête l'an prochain.

- journées du patrimoine : elles seront organisées à Boussières les 15 et 16 septembre 2017 avec la participation de deux photographes locaux qui exposeront sur les deux jours salle du conseil, de l'association "de la fleur au fruit" qui proposera des animations autour de ses activités et aussi d'une visite guidée de l'église.

- bilan du tournoi multisports : Stéphanie LECOT, conseillère municipale, informe le conseil du succès du tournoi multisports par son nombre d'équipes engagées et la mobilisation d'adultes volontaires pour proposer de nouvelles animations ainsi qu'une aide précieuse au déroulement de cette journée ensoleillée. Le Conseil Municipal des Jeunes organisateur de la journée est à féliciter pour son implication.

- le repas des anciens aura lieu le 19 novembre 2017. Le CMJ pourrait à cette occasion se mobiliser pour présenter ce jour là une animation autour des métiers anciens.

- démission : Stéphanie LECOT informe le conseil de sa démission pour cause de mobilité professionnelle. Le Maire la remercie pour tout son dévouement et son engagement dans différents projets, son implication dans de nombreuses actions ainsi que son dynamisme au service de la population ; l'équipe municipale lui souhaite bonne continuation puis lui remet un cadeau et un bouquet de fleurs.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.**

